

Initiatives parlementaires

gouvernement canadien désigne la période du 20 au 27 avril de chaque année, Semaine des génocides.

Mais je ne peux m'empêcher de souligner que la date proposée de cette semaine coïncide avec le triste anniversaire du premier grand génocide du XX^e siècle, celui du peuple arménien en avril 1915, génocide qui a fait plus de un million de victimes. C'est par ailleurs le but de l'amendement que je proposerai tantôt, soit de rendre explicite dans cette motion ce qui est implicite.

Je citerai les propos d'un survivant de ce génocide, M. Aram P. Aivazian. Ce dernier a écrit un livre important intitulé *Armenia usurped by genocide and treachery*. Ce livre nous fait saisir toute l'horreur de ce type de crime contre l'humanité et les dénégations honteuses des gouvernements. M. Aivazian écrit:

[Traduction]

«En tant que survivant qui habite le Canada, tous les jours, je suis hanté par les souvenirs de l'holocauste arménien, une tragédie sur laquelle on ferme cruellement les yeux dont on nie effrontément l'existence. Le reste de l'humanité s'est fait une place au soleil, mais pas mes compatriotes arméniens en exil, qui vivent sous des cieux étrangers, qui ont été déportés par la force et qu'on a détruits sans leur permettre de regagner leur patrie réduite en esclavage.»

[Français]

Monsieur le Président, ces propos sont ceux de tous les exilés et de tous les déportés. La persistance à ne pas reconnaître le génocide arménien, ce premier holocauste du XX^e siècle, est une attitude qu'il faut dénoncer, car la dernière étape d'un génocide consiste à nier son existence et constitue en quelque sorte un appui indirect. Qui ne dit mot, consent.

Ce gouvernement libéral, du temps qu'il était dans l'opposition, était favorable à cette reconnaissance. Maintenant qu'il est au pouvoir, et ce avec l'appui de l'opposition, il doit dénoncer explicitement le génocide arménien. Pour ce gouvernement, les droits de la personne sont maintenant subordonnés aux intérêts politiques et économiques; cela va à l'encontre des valeurs canadiennes traditionnelles.

Je tiens à rappeler à mes collègues de cette Chambre que plusieurs personnalités du monde politique canadien se sont prononcées en faveur de la reconnaissance du génocide arménien. L'honorable Marcel Prud'homme, actuellement sénateur indépendant et ancien député libéral de Saint-Denis est intervenu à deux reprises, en 1990 et 1993, pour que le gouvernement conservateur reconnaisse le génocide arménien.

En mars et avril 1980, l'Assemblée législative de l'Ontario et l'Assemblée nationale du Québec ont adopté une motion réclamant la reconnaissance et la condamnation officielle par le gouvernement du Canada de ce génocide et les atrocités commises par le gouvernement de la Turquie contre le peuple arménien.

Le 11 mai 1984, l'honorable Sinclair Stevens s'adressait à cette Chambre et reconnaissait non seulement l'existence de ce génocide, mais affirmait «qu'on devait agir». Les 27 et 28 mai 1984, les honorables députés d'Edmonton-Sud-Est et de Wil-

lowdale, députés de l'actuel gouvernement, se sont adressés aux députés de cette Chambre en parlant du génocide arménien.

Si je le peux, je citerai les propos du député d'Edmonton-Sud-Est, qui disait, et je le cite:

[Traduction]

«Mais le massacre arménien est une réalité historique, et nous ne pouvons pas l'oblitérer dans l'esprit des descendants de ces martyrs en faisant semblant qu'il n'a jamais eu lieu.»

• (1120)

[Français]

Enfin, en mai 1985, à l'Assemblée nationale du Québec, M. Gérald Godin, alors ministre des communautés culturelles, décédé récemment, réitérait sa condamnation du génocide.

Sa motion fut appuyée par M. Claude Dauphin, député libéral de Marquette et par l'actuelle sénatrice du Parti conservateur, l'honorable Thérèse Lavoie-Roux, qui déclarait notamment, et je la cite: «On sait fort bien que dans les relations internationales, à cause des rapports économiques et autres que nous avons avec la Turquie, le gouvernement du Canada est extrêmement prudent avant de prendre quelque initiative que ce soit.» Et elle poursuit, en ajoutant: «Je pense que cette année (1985), il y a devant nous le jugement qui a été rendu par le Tribunal des peuples. . .»—ce jugement a été rendu à Paris, le 16 avril 1984—«... qui en est venu à la conclusion que le génocide avait eu lieu.»

Cette espèce de conspiration du silence qui entoure le génocide arménien continuera tant et aussi longtemps que les gens ne poseront pas des gestes plus concrets pour que ce silence se dissipe, que, vraiment, on fasse la clarté et qu'on reconnaisse au plan international, le génocide auquel le peuple arménien a été soumis.

Le Devoir du 23 mai 1984 rapportait de larges extraits d'une conférence donnée à l'Université McGill par l'ex-ministre de la Justice du Québec, M. Herbert Marx, et je le cite: «Après avoir fait l'historique des événements tragiques de 1915-1916, M. Marx s'indigne du fait qu'à cause des interventions du gouvernement turc au sein même de l'ONU, le génocide arménien n'est pas encore officiellement reconnu.»

Le 20 avril 1994, je suis intervenu en cette Chambre, au nom du Bloc Québécois, pour interpeller à nouveau ce gouvernement à reconnaître ce génocide.

Le 22 avril 1994, deux autres députés de cette Chambre se sont prononcés également dans le même sens, dont particulièrement le député de Don Valley-Nord, qui non seulement dénonçait le génocide arménien, mais également réclamait du gouvernement de reconnaître ce génocide, et je le cite: «Je demande au gouvernement du Canada de reconnaître le génocide arménien, et de demander officiellement à la Turquie d'assumer une fois pour toutes la responsabilité de cette atrocité, comme l'a fait l'Allemagne après le massacre de plus de 6 millions et demi de Juifs au cours de la Seconde Guerre mondiale.»

Devant tous ces témoignages de sympathie, devant tant de prises de position, comment ne pas reconnaître l'existence de ce génocide?